

**UMLP – Usagers des Mouillages de Larmor-Plage**

Association loi 1901, enregistrée au Répertoire National des Associations sous le numéro W561013649

Siège social : 9 rue Neuve 56260 Larmor-Plage

Site web : <https://www.asso-umlp.ovh> --- Courriel : contact@asso-umlp.ovh

CHIFFRAGE AVANT INTERVENTION

L'association propose différents services ayant des coûts différents. Voici le récapitulatif de ces services.

SERVICES	TARIFS (TTC)	OUI	NON
Inspection visuelle de base en surface : <i>Inspection visuelle de base en surface</i> <i>Permet les contrôles d'usure et de serrage des éléments sous la bouée (manilles, émerillon, anneau de bouée) et amène à des préconisations selon l'état.</i> <i>La moitié des avaries de mouillage s'effectue sous la bouée.</i> <i>Contrôle conseillé 1 à 2 fois par an selon les mouillages en particulier pour les mouillages avec chaîne.</i>	25 €		
Inspection visuelle de base (sans équipement spécifique) : <i>Permet le contrôle visuel complet de la ligne de mouillage et de l'organeau du corps mort</i> <i>Contrôle conseillé 1 fois par an selon les mouillages</i>	50 €		
Inspection avec utilisation de caméra sous-marine : <i>Permet de visionner l'état de la ligne de mouillage et de transmettre la vidéo au propriétaire</i> <i>Contrôle conseillé 1 fois par an selon les mouillages</i>	80 €		
Rapport détaillé avec préconisations écrites : <i>Le propriétaire disposera d'un rapport détaillé écrit avec les constats et les préconisations.</i>	20 €		
Assistance au remplacement de la ligne de mouillage : <i>Accompagnement dans le remplacement de la nouvelle ligne de mouillage (les achats préalables sont à la charge du propriétaire).</i> (tarif à l'heure)	40 €		
TOTAL TTC DES SERVICES			

Date, nom, signature précédée de la mention « Bon pour accord, lu et approuvé » :

L'association :

L'adhérent :





UMLP – Usagers des Mouillages de Larmor-Plage

Association loi 1901, enregistrée au Répertoire National des Associations sous le numéro W561013649

Siège social : 9 rue Neuve 56260 Larmor-Plage

Site web : <https://www.asso-umlp.ovh> --- Courriel : contact@asso-umlp.ovh

Conditions :

- 1- Avant toute intervention, le chiffrage doit être rempli et payé au montant indiqué en fonction du ou des service(s) choisi(s), mise à part pour l'assistance au remplacement où le temps passé n'est pas quantifiable à l'avance.
- 2- Règlement possible en espèces, par chèque, par virement ou via le paiement par Helloasso sur le site <https://www.asso-umlp.ovh>. Un reçu vous sera adressé à réception du paiement..
- 3- En cas d'incapacité d'intervention (météo, impossibilité des plongeurs, avarie, etc.), le jour du contrôle, l'association propose un report de celle-ci ou s'engage à rembourser sous un délai de 7 jours l'adhérent à partir d'une demande écrite.
- 4- Les dates d'intervention seront fixées en fonction des plongeurs bénévoles intervenant sur zone (disponibilité, condition météo, etc).
- 5- Article 16 : Responsabilité (extraits des statuts de l'association)
L'association ne pourra être tenue responsable des dommages ou pertes pouvant survenir à la suite des interventions effectuées ou des préconisations émises. Les usagers restent pleinement responsables de l'entretien et de la gestion de leurs installations de mouillage. Les conseils et recommandations fournis par l'association ne sauraient en aucun cas engager sa responsabilité
- 6- Reconnaît avoir pris connaissance des services choisis.

L'acceptation du devis vaut acceptation des conditions générales

Date, nom, signature précédée de la mention « Bon pour accord, lu et approuvé » :

L'association :

L'adhérent :

